

À une séance régulière du conseil d'établissement de l'école du Bois-Joli dûment convoquée et tenue au restaurant Archibald Microbrasserie ce douzième jour de juin deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, formant quorum, sont présents :

#### **LES PARENTS**

Mme Mélanie Auger	M. Mathieu Desjardins
Mme Stéphanie Bellemare	M. Pierre-Philippe Foucher
Mme Sarah Bourdages	Mme Marie-Ève Paquet

#### **LES REPRÉSENTANTES DES ENSEIGNANTES**

Mme Judith Bussière	Mme Stéphanie Maltais
Mme Annie Dessureault	Mme Véronique Manseau
Mme Nadine Lamothe	

#### **LA REPRÉSENTANTE DU SERVICE DE GARDE**

Mme Julie Vincent

#### **SONT AUSSI PRÉSENTES**

Mme Isabelle Nicol, directrice  
Mme Geneviève Savard, secrétaire de réunion.  
Mme Mélissa Vanessa Talbot-Dufour, directrice adjointe

#### **1. MOT DE BIENVENUE**

La présidente souhaite la bienvenue aux membres

#### **2. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM**

Après avoir constaté le quorum, la présidente procède à l'ouverture de la séance.

#### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour.

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Sarah Bourdages que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

45-CE230612

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 MAI 2023

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Stéphanie Bellemare d'adopter le procès-verbal de la réunion du 29 mai 2023 tel que présenté.

46-CE230612

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi.

#### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune assistance à cette rencontre.

#### 7. INFORMATIONS

##### 7.1 Présidente du conseil d'établissement

La présidente du conseil annonce sa démission au sein du conseil afin de poursuivre d'autres projets professionnels. Elle remercie tous les membres pour leur collaboration et leur présence tout au long de ses mandats. Les membres lui souhaitent bonne chance et bonne continuation pour l'avenir.

##### 7.2 Représentante du comité de parents

Mme Sarah Bourdages, membre substitut du comité de parents, revient sur la dernière rencontre du comité. Le Centre de services scolaire travaille sur des stratégies de rétention du personnel.

##### 7.3 Service de garde

Mme Julie Vincent fait un survol des tâches de fin d'année du service de garde. Elle mentionne également que le SDG travaille en collaboration avec la psychoéducatrice, Mme Nancy Wo, pour planifier des activités de formation pour les éducateurs et éducatrices ainsi qu'un suivi comportemental pour certains élèves.

D'ici la fin de l'année, diverses activités spéciales et des surprises ont été prévues et les éducateurs pour les élèves.

#### **7.4 Direction d'école**

La directrice fait un retour sur la Course du Bois-Joli. Les enfants ont adoré leur expérience. La crème glacée délicieuse et appréciée de tous après leur course. Le tout s'est très bien déroulé. Ce fut une franche réussite. Beaucoup de parents se sont impliqués. Un coup de cœur pour tous. L'événement sera à refaire l'an prochain.

Mme Nicol mentionne que les membres du personnel de l'école ont voté pour choisir l'élève de l'année et le membre du personnel de l'année en vue de la parution du magazine « Étincelles et Réussites » publié par le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy. Lia Arcila Gato est l'élève qui a été sélectionnée et le membre du personnel qui s'est démarquée est Mme Nadine Lamothe.

La directrice remercie chaleureusement les membres du conseil pour leur présence, leur disponibilité et leur confiance. Elle mentionne avoir passé une très belle première année à la direction de l'école du Bois-Joli.

La directrice adjointe fait un court résumé des activités parascolaires de l'année 2022-2023. Elle mentionne que toutes les activités ont connu un grand succès.

Mme Nicol tient à remercier Mme Talbot-Dufour et Mme Michelle Dupont, éducatrice au service de garde pour leur excellent travail d'organisation pour les activités parascolaires.

#### **8. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance

#### **9. FORMATION OBLIGATOIRE DES MEMBRES**

Les membres ont fait les formations obligatoires pour les conseils d'établissement

#### **10. ENTRÉE PROGRESSIVE PRÉSCOLAIRE 2023-2024**

Mme Nicol explique l'entrée progressive en détail. Les membres du conseil demandent de considérer une façon d'intégrer nos élèves qui étaient en maternelle 4 ans. La directrice mentionne qu'un retour sera fait l'an prochain afin de créer une procédure d'intégration des maternelles 4 ans.

- ❖ L'entrée progressive se fera sur six jours : du 30 août au 7 septembre inclusivement;
- ❖ Les groupes scolaires seront séparés en 2 groupes A et B;
- ❖ Les enfants fréquenteront une journée sur deux;
- ❖ Le choix sera laissé aux parents d'inscrire ou non son enfant au SDG lors des journées qui ne concernent pas son demi-groupe;

- ❖ SDG gratuit pour les heures scolaires
- ❖ Les enseignants et les éducateurs fonctionnent demi-groupe la majeure partie de de la journée;
- ❖ Pour les activités extérieures en présence des groupes du SDG et des groupes-classes : proposition de profiter du moment pour diviser la cour afin que chaque adulte présent puisse apprendre aux enfants comment jouer dans chacun des endroits.
- ❖ Avant la rentrée : rencontre avec l'enseignante et l'éducateur qui aura le groupe pour l'année afin de voir ensemble les routines à appliquer.

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Mélanie Auger d'approuver l'entrée progressive du préscolaire 2023-2024.

47-CE230612

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **11. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DU SDG MAINTENANT NOMMÉ RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE GARDE**

Mme Julie Vincent explique les modifications faites au document des Règles de fonctionnement des Services de garde. Elle énumère les sorties scolaires pour 2023-2024 et mentionne les ajouts et modifications concernant le SDG du Bois-Enchanté. Les membres du conseil demandent s'il est possible de préciser la nomenclature « jugement de cour » dans le document.

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Nadine Lamothe d'adopter les règles de fonctionnement des services de garde.

48-CE230612

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **12. FONDS À DESTINATION SPÉCIALE**

La directrice explique en résumé les fonds à destination spéciale.

**CONSIDÉRANT** des montants reçus en don de 6 352,80\$ : 4352,80 et 2000\$;

**CONSIDÉRANT** l'approbation du conseil d'établissement, en juin 2022, d'utiliser ces sommes afin de soutenir l'achat et le renouvellement de l'équipement sportif, récréatif et culturel de l'école;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction d'école;

**EN CONSÉQUENCE il est proposé** par Pierre-Philippe Foucher de conserver cette somme dans le fonds à destination spéciale, selon le projet prévu, lequel pourra être utilisé d'ici le 30 juin 2024.

49-CE230612

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**13. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2022-2023**

Mme Nicol résume le rapport annuel du conseil d'établissement 2022-2023. Elle mentionne que le rapport sera à adopter lors d'une prochaine rencontre, puisqu'il manque encore quelques données.

- **Reddition de compte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence**

La directrice explique la reddition de compte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Celui-ci sera adopté en octobre 2023.

**14. ACCUEIL DES ÉLÈVES / 30 AOÛT 2023**

Mme Nicol mentionne que le comité se rencontre le 13 juin pour planifier l'accueil des élèves du 30 août 2023. Elle spécifie qu'aimerait refaire le pique-nique de la rentrée, puisque celui-ci a connu un franc succès.

**15. PHOTOS SCOLAIRES 2023-2024**

Des photos extérieures pourraient être envisagées si le temps le permet. Les membres mentionnent que les photos intérieures sont un meilleur plan. La proposition de fonds sera envoyée aux membres afin qu'ils puissent choisir le fond pour les photos scolaires 2023-2024.

**16. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SEPTEMBRE 2023**

L'assemblée générale 2023-2024 aura lieu le 13 septembre 2023 à 20h.

**17. AFFAIRES NOUVELLES**

Mme Julie Vincent demande aux membres d'approuver la sortie des élèves du SDG pour dîner au Parc Isabeau pour 2023-2024.

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-Ève Paquet d'approuver la sortie des élèves du SDG au Parc Isabeau.

50-CE230612

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**18. LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Nadine Lamothe propose la levée de la réunion à 19h50.

51-CE230612

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Isabelle Nicol

Directrice d'école

École primaire du Bois-Joli

Marie-Ève Paquet

Présidente



No de  
résolution ou  
d'annotation

À une séance régulière du conseil d'établissement de l'école du Bois-Joli dûment convoquée et tenue au salon du personnel de l'école ce vingt troisième jour d'octobre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, formant quorum, sont présents :

**LES PARENTS**

Mme Stéphanie Bellemare

M. Pierre-Philippe Foucher

Mme Sarah Bourdages

Mme Stéphanie Girard

M. Mathieu Desjardins

Mme Marie-France Quimper

**LES REPRÉSENTANTS(ES) DES ENSEIGNANTS(ES)**

Mme Caroline Beaudoin

Mme Véronique Manseau

Mme Nadine Lamothe

**LA REPRÉSENTANTE DU SERVICE DE GARDE**

Mme Julie Vincent

**SONT AUSSI PRÉSENTES**

Mme Isabelle Nicol, directrice

Mme Mélissa-Vanessa Talbot-Dufour, directrice adjointe

Mme Geneviève Savard, secrétaire de réunion

**EST ABSENTE**

Mme Caroline Trudel

**1. MOT DE BIENVENUE**

La directrice souhaite la bienvenue aux membres et souligne l'arrivée des nouvelles personnes au sein du conseil.

**2. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM**

Après avoir constaté le quorum, la directrice procède à l'ouverture de la séance.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mme Nicol fait la lecture de l'ordre du jour de la rencontre du 23 octobre 2023. Elle propose d'échanger les points 18 et 19.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Pierre-Philippe Foucher que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications proposées par Mme Nicol.

01-CE231023

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 JUIN 2023**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Mathieu Desjardins d'adopter le procès-verbal de la réunion du 12 juin 2023 tel que présenté.

02-CE231023

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Aucun suivi.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Il n'y a pas d'assistance à cette rencontre. Aucune question.

**7. ÉLECTION AU POSTE DE PRÉSIDENT**

La directrice de l'école explique brièvement la procédure d'élection contenue dans les règles de régie interne qui seront traitées durant la rencontre et le rôle que devra jouer cette personne.

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Caroline Beaudoin que M. Pierre-Philippe Foucher soit nommé au poste de président du Conseil.

03-CE231023

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**8. ÉLECTIONS AU POSTE DE VICE-PRÉSIDENTE**

Mme Nicol explique brièvement la procédure d'élection contenue dans les règles de régie interne qui seront traitées durant la rencontre ainsi que le rôle que devra jouer cette personne.

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Stéphanie Bellemare et Mme Stéphanie Girard que Mme Sarah Bourdages soit nommée au poste de vice-présidente

04-CE231023

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**9. NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Isabelle Nicol que Mme Geneviève Savard soit nommée au poste de secrétaire.

05-CE231023

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 10. NOMINATION AU POSTE DE REPRÉSENTANT(E) DE LA COMMUNAUTÉ

Aucun représentant de la communauté au conseil pour 2023-2024.

## 11. DÉNONCIATION D'INTÉRÊT DES MEMBRES

La directrice explique en quoi consiste la dénonciation d'intérêt des membres. Elle invite les personnes concernées, s'il y a lieu, à signer le formulaire.

## 12. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Les règles de régie interne sont présentées par la directrice.

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Stéphanie Girard d'adopter les règles de régie interne 2023-2024.

06-CE231023 **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 13. CALENDRIER DES RÉUNIONS (voir les propositions dans les règles de régie interne)

Après consultation auprès de tous les membres, il est proposé d'établir le calendrier des rencontres du conseil comme suit :

Le conseil tiendra six rencontres selon le calendrier suivant :

- Lundi 23 octobre 2023, à 18h30;
- Lundi 27 novembre 2023, à 18h30;
- Lundi 29 janvier 2024, à 18h30;
- Lundi 25 mars 2024, à 18h30;
- Mercredi 22 mai 2024, à 18h30;
- Mercredi 12 juin, à 18h, endroit à déterminer.

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Nadine Lamothe d'adopter le calendrier des réunions du conseil d'établissement 2023-2024.

07-CE231023 **APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

## 14. INFORMATIONS

### 14.1 Représentant du comité de parents

Mme Stéphanie Bellemare et Mme Marie-France Quimper sont les représentantes au comité de parents pour l'année 2023-2024.

Mme Bellemare faire un retour sur la première rencontre du comité de parents. Elle mentionne qu'ils ont discuté du Projet d'engagement vers la réussite (PEVR). Elle note les améliorations qui ont été faites par rapport à l'an dernier.

#### 14.2 Service de garde

Mme Julie Vincent, technicienne en service de garde présente le bilan des journées pédagogiques :

- 28 août : 116 élèves présents
- 29 août : 106 élèves présents
- 22 septembre :
  - 43 élèves ont participé à la sortie à l'écurie Gaetany;
  - 121 élèves étaient au SDG pour participer à l'activité « ÉducaZoo ».

Elle explique le fonctionnement du service de garde et mentionne aux membres du conseil les inscriptions pour l'année 2023-2024 :

- Élèves réguliers :
  - 1 jour/semaine : 5 élèves;
  - 2 jours/semaine : 6 élèves;
  - 3 à 5 jours/semaine : 263.
- Élèves sporadiques : 258

Le SDG accueille 10 groupes à l'édifice Bois-Joli et 3 groupes à l'édifice Marguerite-d'Youville.

Mme Vincent souligne une belle collaboration et un excellent travail avec Mme Nancy Wo, psychoéducatrice, qui donne des formations au personnel du SDG.

#### 14.3 Directrice d'école

Mme Nicol, directrice de l'école mentionne les faits suivants aux membres du conseil d'établissement :

- Rentrée progressive maternelle 4 ans et 5 ans 2023-2024 :

30 août 2023	31 août 2023	1 <sup>er</sup> septembre 2023	5 septembre 2023	6 septembre 2023	7 septembre 2023
14	22	21	24	23	26

- Pique-nique de la rentrée;
- Mur des célébrités pour mettre en valeur les réussites des élèves;
- Projet éducatif : Mme Nicol présente les travaux du projet éducatif 2023-2024;

- Chantier sur l'uniforme d'éducation physique;
- Maison hantée des 6<sup>e</sup> année.

#### 14.4 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance à cette rencontre.

#### 15. FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La loi sur l'Instruction publique oblige tous les nouveaux membres du conseil d'établissement à suivre la formation sur les conseils d'établissements, explique Mme Isabelle Nicol. Un lien Web contenant les capsules vidéo ainsi que les fiches thématiques a été envoyé aux membres par courriel.

#### 16. RÉSULTATS FINANCIERS 2022-2023

La directrice explique les résultats financiers 2022-2023. L'école a terminé l'année en surplus. Selon les règles d'appropriation des surplus, 5 000\$ seront versés au budget 2023-2024.

#### 17. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024

Un montant de 500\$ sera utilisé comme suit :

- 30\$ pour le souper de fin d'année aux membres du conseil d'établissement;
- Frais de gardiennage jusqu'à 20\$ par réunion aux membres concernés;
- Un cadeau pour Mme Marie-Ève Paquet en remerciement de ses années à la présidence du conseil;
- Grignotines lors des rencontres.

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Véronique Manseau d'adopter le budget de fonctionnement du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024.

08-CE231023 **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 18. RAPPORT ANNUEL

Mme Isabelle Nicol présente le rapport annuel 2022-2023

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Sarah Bourdages d'adopter le rapport annuel 2022-2023 tel que présenté.

09-CE231023 **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 19. PRÉSENTATION DU PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE 2023-2024

Mme Nicol présente la psychoéducatrice, Mme Nancy Wo.

Mme Wo présente le plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence. Elle présente également le programme « Hors-Piste ».

Activités midi dirigées : Ballon Chasseur et ballon planète (travaille l'engagement)

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Caroline Beaudoin d'approuver le plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école 2023-2024 tel que présenté.

10-CE231023 **APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

## 20. MISE À JOUR DU CODE DE VIE

La directrice présente la mise à jour du Code de vie.

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-France Quimper d'adopter la mise à jour du Code de vie 2023-2024

11-CE231023 **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 21. SORTIES SCOLAIRES ET ACTIVITÉS CULTURELLES 2023-2024 ET PROPOSITION DE PAIEMENT DES ACTIVITÉS

Mme Nicol explique les mesures pour les sorties culturelles gratuites ainsi que les autres activités prévues dans l'année. Elle propose de faire payer les sorties en un seul versement. La directrice présente également une ébauche de lettre qui serait remise aux parents leur énumérant les sorties et le coût pour chaque niveau. Un coupon-réponse y est inclus leur demandant d'accepter ou non les sorties et indiquant également le coût.

Exception faite des classes de 5<sup>e</sup> année, de la classe multiâges 5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> et des deux classes de 6<sup>e</sup> année : le coût du Camp Minogami pour les groupes de 5<sup>e</sup> année et du voyage de fin d'année à Ottawa n'y seront pas indiqués. Les totaux seront révisés à la baisse lorsque les montants amassés lors de la campagne de financement auront été déduits.

Les membres du conseil posent la question à savoir si le paiement des sorties pourrait être divisé en deux montants pour être payé en deux fois. Une réponse sera présentée lors de la prochaine rencontre.

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Julie Vincent d'adopter les sorties scolaires telles que présentées.

12-CE231023 **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



## 22. CAMPAGNE DE FINANCEMENT « RECETTES EN POTS »

Mme Talbot-Dufour explique la campagne de financement qui a été choisie pour les activités des 5<sup>e</sup> années au Camp Minogami et des 6<sup>e</sup> années à Ottawa. Notre choix s'est porté de nouveau sur la compagnie « Recettes en pots ». Celle-ci offre un grand choix de recettes en sachets à 10\$ ou en pots à 12\$. Les élèves font un profit entre 4,75\$ et 6\$ par pot vendu. Les membres du conseil ont opté pour l'option des pots plutôt que les sachets.

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Nadine Lamothe d'adopter la campagne de financement.

13-CE231023

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 23. SORTIES DU SERVICE DE GARDE

Deux sorties pour les journées pédagogiques du mois de novembre et décembre sont soumises aux membres du conseil pour approbation :

- 17 novembre : Foire des Frimousses
  - Coût : 31\$/ élève (maximum)
- 8 décembre : Adrénaline Urbaine
  - 60 élèves en avant-midi;
  - 60 élèves en après-midi;
  - Coût : 31\$/élève (maximum)

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Véronique Manseau d'approuver le tableau des sorties du service de garde pour l'année 2023-2024.

14-CE231023

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

## 24. ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Mme Mélissa-Vanessa Talbot-Dufour présente les activités parascolaires pour l'année scolaire 2023-2024 :

### Offre parascolaire Automne

#### Activités sportives

	Participants	Niveaux scolaires	Mixte/garçons/filles	Associations
Hockey cosom	19	3 à 6	Mixte	Sports élémentaires
Cheerleading	Releve 6 Niveau 1 27 Niveau 2 36	3 à 6	Mixte	RSEQ
Parkours	40	1 <sup>er</sup> et 2	Mixte	Sports élémentaires
Volleyball	A venir	4 à 6	Mixte	RSEQ
Basketball	12 22 35	3 et 4 5 et 6 3 à 6	Mixte	RSEQ RSEQ Intra-Muros
Cross-country	40	3 à 6	Mixte	RSEQ
Fitfilles	A venir	3 à 6	Filles	Activité école
Récrés actives	A venir	3 à 6	Mixte	Activité école

#### Activités culturelles

	Participants	Niveaux scolaires	Mixte/garçons/filles	Associations
Cirque	14	3 et 4	Mixte	Eric Marleau (Darius)
Théâtre	16	3 à 6	Mixte	Activité école
Tam tam	7	3 à 6	Mixte	Frédéric Lavergne Tam Tam St-Jacques

TOTAL

Nombre 227

200 élèves inscrits

## 25. PANIERS DE NOËL

Pendant les premières semaines de décembre, une collecte de denrées sera organisée, en collaboration avec le SASEC (Service d'Animation Spirituelle et Engagement Communautaire), afin de faire des paniers de Noël pour aider des familles défavorisées. La collecte aura lieu jusqu'au 14 décembre 2023. Donner des idées de dons.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Mathieu Desjardins d'approuver une collecte de denrées pour des paniers de Noël.

**26. CAISSE SCOLAIRE**

La directrice explique le projet de caisse scolaire qui fait suite à une proposition de plusieurs parents.

**IL EST PROPOSÉ** par M. Pierre-Philippe Foucher d'approuver l'implantation de la Caisse scolaire

16-CE231023

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**27. LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Nadine Lamothe propose la levée de la réunion à 21h39.

17-CE231023

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



Isabelle Nicol

Directrice d'école

École primaire du Bois-Joli



Pierre-Philippe Foucher

Président

## Formulaire de dénonciation de conflit(s) d'intérêts pour un membre ou un membre substitut d'un conseil d'établissement

Conformément à l'article 70 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q. c. I-13.3), par la présente, je déclare avoir un intérêt direct ou indirect dans la/les entreprise(s), organisme(s) ou contrat(s) suivant(s) :

---

---

---

---

lesquels sont susceptible(s) de mettre en conflit mon intérêt personnel et celui de l'établissement et j'avise de ce fait la directrice ou le directeur de l'établissement et les membres du conseil d'établissement.

En conséquence, tel que le stipule l'article 70 de la loi :

- Je m'abstiendrai de voter sur toute question impliquant cette/ces entreprise(s), organisme(s) ou contrat(s) ;
- J'éviterai d'influencer les membres du conseil d'établissement sur toute question s'y rapportant ;
- Je me retirerai de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à toute question s'y rapportant.

---

Nom du membre ou du membre  
substitut du conseil d'établissement

---

Établissement

---

Signature

---

Date

\* Le présent formulaire doit être conservé au dossier de l'établissement



---

## Conseil d'établissement de l'école du Bois-Joli

### Règles de régie interne 2023-2024

---

***Document de travail***

Adopté le :	_____
Révisé le :	2023-10-23

## 1. DÉFINITIONS

Dans le présent document, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- Centre.....le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy;
- École.....l'école du Bois-Joli;
- Conseil .....le conseil d'établissement de l'école;
- Membres.....les membres du conseil d'établissement;
- Direction .....la directrice de l'école;
- Présidence.....le président(e) du conseil d'établissement;
- Secrétaire .....la secrétaire du conseil d'établissement;
- Loi .....la *Loi sur l'instruction publique*, L.Q. 2002.

## 2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le Conseil est composé de la façon suivante :

- Six (6) parents **ayant droit de vote**;
- Six (6) représentants du personnel de l'école **ayant droit de vote**, dont :
  - Au moins quatre (4) membres du personnel enseignant;
  - Un (1) membre du personnel professionnel;
  - Un (1) membre du personnel de soutien.
- Un (1) responsable ou son représentant du service de garde **ayant droit de vote**;
- Un (1) membre de la communauté **sans droit de vote**;
- La direction de l'école **sans droit de vote**.

Toute démission d'un membre en cours de mandat doit se faire par écrit.

Les membres du conseil demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient élus de nouveau ou remplacés.

Une vacance à la suite du départ d'un représentant des parents est comblée pour la durée non écoulée de son mandat, par un parent désigné par les autres parents membres du conseil.

Une vacance à la suite du départ de tout autre membre du conseil est comblée, pour la durée non écoulée du mandat, en suivant le mode prescrit pour la désignation du membre à remplacer.

Toute vacance en cours d'année à un des postes du comité exécutif doit être comblée dans les trente (30) jours suivants, sur résolution du conseil.

Les membres et les substituts sont nommés lors de l'assemblée générale annuelle des personnes qu'ils représenteront au sein du conseil.

Lorsque la présidence ou la direction est informée qu'un des membres sera absent à une séance du conseil avant la tenue de celle-ci, il veille à remplacer ce membre par le substitut désigné qui disposera des mêmes pouvoirs et sera assujéti aux mêmes obligations que le membre qu'il remplace.

### **3. SÉANCES DU CONSEIL**

Les séances du conseil sont publiques. Cependant, les membres siègent à huis clos pour étudier tout sujet qui peut causer préjudice à une personne. Seuls les membres du conseil et les membres autorisés par le conseil peuvent assister au huis clos.

#### **3.1. Séance ordinaire**

Le conseil fixe par résolution, le jour, l'heure de début et de fin ainsi que le lieu de ses séances ordinaires.

<b>Date</b>	<b>Heure</b>	<b>Endroit</b>
Lundi 23 octobre 2023	18h30	École du Bois-Joli
Lundi 27 novembre 2023	18h30	École du Bois-Joli
Lundi 29 janvier 2024	18h30	École du Bois-Joli
Lundi 25 mars 2024	18h30	École du Bois-Joli
Mercredi 22 mai 2024	18h30	École du Bois-Joli
Lundi 3 juin 2024	À déterminer	À déterminer

#### **3.2. Séance extraordinaire**

La présidence, la direction ou trois (3) membres peuvent faire convoquer une séance extraordinaire du conseil.

#### **3.3. Séance ajournée**

Toute séance ordinaire ou extraordinaire peut être ajournée à une heure ou à une date ultérieure, par résolution du conseil.

#### **3.4. Nombre de réunions**

Le conseil doit tenir au moins cinq (5) réunions par année.

#### **3.5. La règle d'or**

Toute décision du conseil doit être prise en toute impartialité et pour le meilleur intérêt des élèves.

### **4. AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR**

Dans le cas d'une séance ordinaire, le projet d'ordre du jour et les documents pertinents sont transmis aux membres au moins quatre (4) jours ouvrables avant la tenue de la séance. Ces documents tiennent lieu d'avis de convocation.

Une séance extraordinaire est convoquée par un avis écrit de la direction, transmis à chacun des membres au moins deux (2) jours avant la tenue de la séance.

Cet avis de convocation précise la date, l'heure et le lieu de la séance ainsi que les sujets qui seront traités.

Aucun avis de convocation n'est requis pour une séance ajournée du conseil.

Un membre qui prévoit être absent à une séance en avise la présidence, la direction ou le secrétariat, dès que possible.

## 5. OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 5.1. Présidence

À l'heure fixée, la présidence procède à l'ouverture de la séance.

### 5.2. Vérification de la procédure de convocation

Avant de procéder à l'étude des sujets prévus à l'ordre du jour d'une séance extraordinaire, la présidence doit s'assurer que l'avis de convocation a été adressé à chaque membre.

Dans le cas contraire, la séance doit être close sur-le-champ.

La seule présence d'un membre équivaut à une renonciation de l'avis de convocation, sauf s'il y assiste spécialement pour s'opposer à la tenue de la séance.

### 5.3. Vérification du quorum tel que stipulé par la Loi sur l'instruction publique

Quorum : Le quorum est constitué de la majorité des membres (7) en poste, dont la moitié des représentants des parents (3). Pour l'année scolaire 2023-2024, la moitié des membres correspondra à (6).

Si le quorum n'est pas atteint aux termes d'un délai de trente (30) minutes, les membres présents font enregistrer leur présence et se retirent.

Le conseil doit cesser de siéger dès qu'il n'y a plus quorum.

## 6. ORDRE DU JOUR

La direction prépare le projet d'ordre du jour en collaboration avec la présidence.

Tout membre peut faire inscrire un point en s'adressant à la direction au moins huit (8) jours avant la séance. Le sujet doit être suffisamment précis et si le point est amené pour décision, un projet de résolution est soumis avec la demande.

### 6.1. En séance ordinaire

Après avoir pris connaissance du projet d'ordre du jour, tout membre et la direction ont le droit de demander de :

- Faire ajouter un ou plusieurs points;
- Faire modifier l'énoncé d'un point;
- Faire modifier l'ordre des points.

Une fois l'ordre du jour accepté, aucun autre sujet ne sera reçu en débat par la présidence, à moins du consentement unanime de l'assemblée.

### 6.2. En séance extraordinaire

Seuls les sujets mentionnés dans l'avis de convocation peuvent être traités, à moins que tous les membres ne soient présents à cette séance extraordinaire et n'y consentent.

## 7. PROCÈS-VERBAL

La secrétaire rédige le procès-verbal des délibérations du conseil et le transmet aux membres avec les documents de la séance suivante.

L'approbation du procès-verbal de chaque séance se fait au début de la séance ordinaire qui suit, et des modifications y sont apportées si les faits rapportés se révèlent inexacts.

Après l'approbation du conseil, le procès-verbal est signé par la présidence de la séance à laquelle il est adopté et contresigné par la direction ou la personne désignée, qui le consigne dans le livre des délibérations du conseil.

Les copies officielles des extraits des délibérations sont délivrées par le secrétariat ou la direction.

C'est la direction qui a la garde des registres et des documents du conseil.

## **8. PROCESSUS DE DISCUSSION**

### **8.1. Participation aux délibérations**

Seuls les membres et la direction peuvent prendre part aux délibérations. Toutefois, un membre du personnel de direction ou une personne ressource peut être autorisé par la présidence à fournir de l'information ou à répondre à des questions.

### **8.2. Information**

La présidence appelle le point à l'ordre du jour et explique le dossier ou invite un membre, la direction ou une personne ressource à expliquer le dossier.

### **8.3. Présentation d'une proposition**

Si le point est inscrit pour décision, un membre présente une proposition à l'assemblée sur le sujet traité. Cette proposition n'a pas à être appuyée.

### **8.4. Délibérations sur la proposition**

Dès qu'une proposition est présentée, les délibérations se déroulent en quatre (4) phases :

#### **8.4.1 Présentation**

Le proposeur ou, à l'invitation de la présidence, la direction ou une autre personne présente et explique la proposition.

#### **8.4.2 Période de questions**

Tout membre peut intervenir afin de poser une ou des questions visant à obtenir les informations jugées nécessaires pour se prononcer sur la proposition;

À cette étape, il doit limiter ses interventions à des questions précises et seulement à des questions.

#### **8.4.3 Période de discussions**

- Un membre peut intervenir à cette étape pour indiquer sa position (pour ou contre) et l'expliquer;
- Un membre ne peut intervenir qu'une seule fois sur chaque proposition durant la période des discussions, à moins d'obtenir le consentement majoritaire des membres présents;
- Un membre possède son droit de parole sur un amendement et un sous-amendement au même titre que sur la proposition principale.

#### **8.4.4 Droit de réplique**

- Le proposeur est toujours le dernier intervenant sur la proposition, afin d'exposer ses arguments;
- Il n'intervient pas durant la période de discussions, mais exerce son droit de réplique à la fin des délibérations.

#### 8.5. Le vote

Lorsque tous ceux qui désirent prendre la parole sur une question ont eu la liberté de le faire, la présidence appelle le vote.

Sur demande d'un membre, le conseil peut également décider de tenir un vote secret.

Toute décision est adoptée à la majorité des voix des membres présents et ayant le droit de vote, à moins de disposition contraire dans la loi, les règlements ou les présentes règles.

Un membre présent peut s'abstenir de voter.

La présidence vote sur chaque proposition et en cas d'égalité des voix, il a voix prépondérante.

### 9. QUESTIONS TECHNIQUES

#### 9.1. Proposition principale

La proposition principale est la proposition de départ de la discussion sur un sujet donné.

La présidence ne reçoit qu'une seule proposition principale à la fois, aux fins de discussion.

Suite au vote, un membre peut faire une nouvelle proposition sur le point de discussion.

#### 9.2. Amendement à la proposition principale

- Lorsqu'une proposition principale est dûment reçue par la présidence, tout membre peut proposer un amendement à cette proposition, durant la période des discussions.

Cet amendement doit avoir pour effet :

- D'ajouter certains mots;
- De retrancher certains mots;
- De remplacer certains mots.

Tout en conservant l'essence principale de la proposition.

- Lorsqu'un amendement est dûment reçu par la présidence, il peut à son tour (comme la proposition principale) faire l'objet d'un amendement (sous-amendement).
- La présidence ne reçoit qu'une seule proposition d'amendement ou de sous-amendement à la fois.

#### 9.3. Modalités de fonctionnement lors d'un amendement

- a) La présidence, une fois la proposition présentée, peut recevoir un amendement sur cette dernière.
- b) La discussion se fait alors seulement sur l'amendement proposé, de la façon prévue pour une proposition principale.
- c) Le vote se fait ensuite sur ledit amendement.
- d) Si l'amendement est battu, on discute et l'on vote par la suite la proposition originale, sauf si un autre amendement est présenté.
- e) Si l'amendement est accepté, on discute et l'on vote, par la suite, sur la proposition amendée.

#### 9.4. Demande de vote

Lorsqu'un membre demande le vote, la présidence demande à l'assemblée si elle est prête à voter sur la proposition. Il n'y a pas de discussion sur cette demande.

Si l'assemblée indique par un vote majoritaire des membres présents qu'elle est prête à voter, la présidence accorde le droit de parole à ceux qui l'avaient demandé avant que le vote soit demandé.

Si l'assemblée ne se dit pas prête à voter, les discussions se poursuivent.

#### 9.5. Ajournement ou clôture de la séance

La proposition d'ajournement a pour effet de suspendre les travaux du conseil et de les reporter à une autre heure le même jour, ou à une autre heure, un autre jour. Cette proposition peut être discutée et amendée.

La clôture est faite lorsque le conseil a terminé les travaux prévus à l'ordre du jour.

#### 9.6. Rappel au règlement

Le rappel au règlement peut être invoqué lorsqu'il y a infraction aux règles, lorsque les discussions sont en dehors du sujet traité ou lorsqu'il y a lieu de respecter l'ordre et le décorum.

Il appartient à la présidence de décider s'il y a lieu d'accepter le rappel au règlement ; sa décision prend effet immédiatement, sauf en cas d'appel de sa décision.

#### 9.7. Appel de la décision de la présidence

Tout membre qui se croit lésé par la direction ou la présidence peut en appeler au conseil, après avoir expliqué ses motifs.

Cet appel ne donne pas lieu à une discussion, mais est mis au vote, dès que la présidence a eu l'occasion d'expliquer le bien-fondé de sa décision.

La décision du conseil est finale et sans appel.

### 10. DÉCORUM

Obtenir le droit de parler avant de prendre la parole, car un seul intervenant peut avoir la parole à la fois; on demande la parole en levant la main.

S'adresser à la présidence et non à l'assemblée ou à un membre en particulier.

Éviter de répéter le contenu des interventions précédentes et s'efforcer de soumettre seulement des faits pertinents à la proposition en discussion.

Ne pas prendre la parole sur une question, lorsqu'elle a été mise au vote par la présidence

### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Un point « **Période de questions de l'assistance** » est prévu à l'ordre du jour des séances ordinaires du conseil.

Le temps alloué à ce point sera d'un maximum de 10 minutes.

### 12. POUVOIRS ET DEVOIRS DE LA PRÉSIDENTE

La présidence veille au bon fonctionnement du conseil, en dirige les séances et voit à leur préparation de concert avec la direction. La présidence en est la représentante et à ce titre elle tient les parents informés des activités du conseil.

Sans restreindre ce qui précède, la présidence a notamment les pouvoirs suivants :

- Faire observer les règles de régie interne afin de créer une atmosphère amicale d'ordre et de détente.

- Suivre l'ordre du jour, à moins qu'il ne soit interverti avec le consentement de l'assemblée, et définir les buts de la discussion sur les sujets en cause.
- Donner ou faire donner les explications relatives à chaque sujet et répondre ou faire répondre aux questions des membres.
- Assurer à chacun la liberté d'exprimer son opinion.
- Décider à qui il appartient de parler en premier, lorsque plusieurs membres lèvent la main en même temps ; il décide en faveur de celui qu'il a vu le premier poser ce geste.
- Voir à ce que la discussion demeure sur le sujet à l'étude et assurer le respect de décorum.
- Faire ressortir l'opinion exprimée par l'assemblée.

### 13. RÔLES

#### 13.1 Le membre du conseil doit :

- Contribuer à l'amélioration de l'efficacité du conseil en faisant connaître régulièrement son point de vue sur tous les sujets discutés.
- Respecter l'opinion des autres.
- S'assurer que tous ont l'information nécessaire et pertinente pour prendre une décision éclairée et adéquate.
- Participer au groupe de travail s'il y a lieu et faire rapport au comité de l'état de la situation sur le mandat donné.
- Manifester une objectivité, être coopératif, disponible, diplomate et ponctuel.
- Lire avant la réunion tous les documents pertinents aux sujets traités et qui nécessiteront votre point de vue.
- S'abstenir de discuter de problème ou de difficulté d'ordre personnel qui n'a pas de lien direct avec ce que le conseil doit gérer.
- Avertir le comité de son absence.

**Note :** Tout membre doit déclarer par écrit, son intérêt direct ou indirect avec un ou des sujets discutés.

#### 13.2 Le représentant au comité de parents

- Il est très important au niveau de la communication et de l'unification de l'action des parents au sein de la commission scolaire.
- Il joue un rôle d'agent de liaison entre les parents du conseil d'établissement, ceux de l'assemblée générale qui l'ont élu.
- Il assiste aux réunions du comité de parents et se fait remplacer en cas d'absence par son substitut.
- Il transmet au conseil les positions et les résolutions du comité de parents qui les concernent en vertu de leurs fonctions et pouvoirs respectifs et vice et versa.
- Il peut faire partie des comités de travail du comité de parents et de la commission scolaire.

- Il est admissible aux divers postes électifs du comité de parents.
- Il participe aux décisions du comité de parents.

#### **14. FRAIS DE DÉPLACEMENT**

Frais de gardiennage jusqu'à 20 \$ par réunion aux membres concernés.

#### **15. BUDGET**

Le reste du budget servira à défrayer le souper de la dernière rencontre à tout membre qui a participé à quatre (4) réunions et plus.

Le budget du conseil d'établissement pour l'année 2023-2024 est de 500\$.

## CALENDRIER DES RENCONTRES DU C.É. 2023-2024

Date	Heure	Endroit
Lundi 23 octobre 2023	18h30	École du Bois-Joli
Lundi 27 novembre 2023	18h30	École du Bois-Joli
Lundi 29 janvier 2024	18h30	École du Bois-Joli
Lundi 25 mars 2024	18h30	École du Bois-Joli
Mercredi 22 mai 2024	18h30	École du Bois-Joli
Lundi 3 juin 2024	À déterminer	À déterminer

# PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE

Document à l'intention des parents 2023-2024

## À notre école

Les gestes de violence et d'intimidation de tout genre sont inacceptables et ne sont pas tolérés à l'école, ni dans le transport scolaire ni par le biais des réseaux sociaux ou de matériel informatique.

Tous les membres du personnel de l'école ont le devoir de soutenir, de protéger et de contribuer au climat sain. Ainsi, nous nous engageons tous à faire cesser tout incident relié à l'intimidation ou la violence et d'intervenir de façon éducative avec les personnes concernées. Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

## Nos résultats

En 2022-2023, nos priorités étaient :

- Interventions efficaces du personnel (enseignants et en service de garde).
- Mobilisation de l'équipe-école.
- Poursuivre la sensibilisation des témoins.

Ainsi, nous avons poursuivi l'animation d'ateliers pour tous les niveaux, fait l'apprentissage explicite des comportements de respect et mis en place un système de renforcement qui favorise les liens entre les élèves de la 1<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année. Des ateliers sur la résolution de conflits et les habiletés sociales ont été animés au préscolaire afin de faire le pont avec celles que les élèves vivent en arrivant en 1<sup>e</sup> année.

## Portrait de la situation

À la suite de l'analyse de la situation de notre école, nous constatons que plusieurs élèves présentent des lacunes au niveau des habiletés sociales. Certaines sont assurément reliées à la pandémie et le manque de socialisation des dernières années, mais d'autres sont aussi reliées au fait que nos élèves sont impliqués/encadrés depuis leur jeune âge. Ils sont impliqués dans les sports et des activités de toutes sortes, mais certains n'ont pas appris à s'occuper dans leur temps libre. Dès qu'ils sont moins structurés et/ou encadrés, ils se désorganisent et s'influencent les uns les autres négativement.

## Priorité(s) :

1. Mettre en place des conditions favorables au développement du savoir-être chez les élèves.
2. Augmenter la fréquence des comportements en lien avec nos trois valeurs.
3. Uniformiser les interventions du personnel (cohérence dans l'application du code de vie de l'école).

## DÉFINITIONS

**CONFLIT** : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

**VIOLENCE** : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

**INTIMIDATION** : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

### VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL :

« Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. »

## QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR

- Ateliers de prévention aux élèves et aux parents
- Ateliers en sous-groupe
- Formation du personnel (SDG)
- Activités du midi dirigées
- Animation de jeux sur la cour d'école (récréations)
- Présence de la TES terrain sur la cour d'école (récréations)

## ACTIONS DE L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

### Au moment où un acte est constaté :

Dès la prise de connaissance d'un acte d'intimidation ou de violence par un membre du personnel, des interventions sont mises en place afin de faire cesser les gestes et d'orienter les élèves impliqués dans un processus de recherche de solutions et d'apprentissage de comportements positifs.

Lorsque requis, la situation est dirigée vers l'intervenant pivot de l'école.

### Mesures de soutien et d'encadrement :

Selon le niveau d'intervention requis, plusieurs mesures peuvent être prises afin de sécuriser les élèves concernés et profiter de l'occasion pour leur apprendre les comportements désirés.

Ex : mesure de protection, démarche individuelle avec un intervenant, référence vers des partenaires extérieurs (ex. : police, DPJ), médiation...



### Sanctions possibles :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

### Suivi :

**Dans toutes les phases de l'intervention**, les parents sont avisés et mis à contribution. Les parents peuvent demander le soutien d'une personne extérieure du Centre de services scolaire afin d'accompagner la démarche d'aide avec l'école. Un suivi auprès des élèves concernés est assuré afin de vérifier l'évolution de la situation et apporter les ajustements nécessaires au plan d'aide.

## MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

Pour toutes situations préoccupantes relatives à des gestes d'intimidation ou de violence, veuillez contacter l'intervenant pivot de notre école : (inscrire ici le nom, titre, courriel et poste téléphonique).

Le parent ou tuteur a la possibilité d'effectuer un signalement ou de formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel au protecteur régional de l'élève. Il y a également la possibilité, pour une personne insatisfaite du suivi donné à une plainte faite auprès de l'établissement, de se prévaloir de la procédure de traitement des plaintes prévue par la Loi sur le protecteur national de l'élève.

**PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE  
POUR UN MILIEU  
SAIN ET SÉCURITAIRE**

**DÉNONCER OU SIGNALER  
CE N'EST PAS  
« STOOLER »**

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Centre  
de services scolaire  
du Chemin-du-Roy

Québec

École du Bois-Joli

**Rapport annuel**  
du conseil d'établissement  
2022-2023

*Centre  
de services scolaire  
du Chemin-du-Roy*

Québec 

# MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET DE LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT

J'ai le plaisir, au nom du conseil d'établissement de l'école du Bois-Joli, de vous transmettre notre rapport annuel de l'année scolaire 2022-2023.

Vous y découvrirez, dans un seul et unique document, une présentation de notre milieu éducatif, notre suivi au projet éducatif ainsi que le plan de lutte à l'intimidation et la violence.

Tout cela est le fruit des efforts de consultation auprès de notre équipe-école ainsi que du travail de coordination et de rédaction réalisé par la direction de notre école. Les membres du personnel et la direction ont en effet accompli un travail des plus professionnels depuis la rentrée en septembre 2022. Ce document, preuve d'une belle réussite, fut déposé avec une grande fierté lors de la séance régulière du 12 juin 2023.

Je vous rappelle que c'est en vertu de la Loi qui régit l'instruction publique (LIP) au Québec qu'est confiée au conseil d'établissement la responsabilité d'informer annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et de rendre compte de leur qualité (article 83).

Je termine en vous informant qu'après 7 années au sein du Conseil d'établissement, dont 6 années à titre de présidente, cette année était ma dernière. Je remercie chaque membre du CE et particulièrement la Direction, soient messieurs Jonathan Bradley et Jean-François Bédard ainsi que madame Isabelle Nicol, pour leur confiance et leur soutien. Je vous encourage chers parents à vivre cette expérience unique et à vous investir et vous impliquer dans le milieu de vie de vos enfants.

Marie-Ève Paquet  
Présidente

Chers parents,  
Chers membres du personnel,  
Chers membres de la communauté de notre école,

Voici le rapport annuel de l'année scolaire 2022-2023 de l'école du Bois-Joli. Ce document se veut un résumé des cadres pédagogiques, interpersonnels et professionnels qui dictent nos interventions auprès des élèves au quotidien. Ce rapport traite aussi des faits saillants en lien avec notre projet éducatif. Ma première année de mandat comme directrice de l'école du Bois-Joli a été marquée par un retour à la normale qui était bienvenu après trois années de gestion en pandémie. Je suis fière des accomplissements de l'équipe-école qui a mis tout en œuvre pour assurer la réussite éducative de tous nos élèves, favoriser un climat sain et enfin, promouvoir les saines habitudes de vie. Nous aborderons la prochaine année avec enthousiasme et en portant un regard renouvelé sur nos interventions, car nous adopterons durant l'année notre nouveau projet éducatif. Ce dernier a été élaboré en tenant compte des différentes consultations effectuées auprès des élèves, des parents et du personnel.

Isabelle Nicol  
Directrice

# TABLE DES MATIÈRES

<b>4</b>	<b>NOTRE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</b>
<b>5</b>	<b>BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</b>
<b>5</b>	<b>2.1 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</b>
<b>6</b>	<b>2.2 ACTIVITÉS RÉALISÉES ET DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</b>
<b>10</b>	<b>2.3 PROJET ÉDUCATIF - RÉSULTATS OBTENUS</b>
<b>13</b>	<b>REDDITION DE COMPTE DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE</b>
<b>14</b>	<b>ANNEXE</b>

# 1 - NOTRE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Titre et fonction au conseil	Nom et prénom
Présidente	Paquet, Marie-Ève
Vice-président	Foucher, Pierre-Philippe
Représentante au comité de parents	Bellemare, Stéphanie
Représentante au comité de parents	Bourdages, Sarah (substitut)
Parent	Auger, Mélanie
Parent	Desjardins Mathieu
Membre du personnel enseignant	Bussière, Judith
Membre du personnel enseignant	Dessureault, Annie
Membre du personnel enseignant	Lamothe, Nadine
Membre du personnel enseignant	Maltais, Stéphanie
Membre du personnel enseignant	Manseau, Véronique
Membre du personnel du service de garde	Vincent, Julie
Autre	Nicol, Isabelle – direction
Autre	Talbot-Dufour, Mélissa-Vanessa – direction adjointe
Autre	Savard, Geneviève – secrétaire de réunion

## 2 - BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

### 2.1 - Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date (jour-mois-année)	Type de séance (ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.)
17-10-2022	Ordinaire
21-11-2022	Ordinaire
14-12-2022	Ordinaire
08-02-2023	Ordinaire annulée
03-04-2023	Ordinaire
29-05-2023	Ordinaire
12-06-2023	Ordinaire

## 2.2 - Activités réalisées et décisions prises par le conseil d'établissement

Dates (mois - année)	Actions réalisées (ex. : adopte, approuve, consulte, informe, conclu, etc.)	Sujets traités	Commentaires (précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
<b>Pouvoirs généraux</b>			
Octobre 2022	Adoption	Règles de régie interne	
Octobre 2022	Adoption	Rapport annuel 21-22	
Octobre 2022	Sous-comité	Suivi de dossiers sur le port de l'uniforme scolaire	
Novembre 2022	Adoption	Présentation du plan de lutte contre l'intimidation	
Novembre 2022	Adoption	Règlements généraux des services de garde	
Novembre 2022	Consultation	Critères proposés dans le cadre des nominations des directions d'établissements (à huis clos)	
Décembre 2022	Approbation	Protocole des mesures contraignantes	
Avril 2023	Information	Politique sur les critères d'admission et d'inscription 2023-2024	
Mai 2023	Consultation	Règlement sur le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves	
Mai 2023	Approbation	Code de vie primaire et préscolaire 2023-2024 et horaire de l'école 2023-2024	
Mai 2023	Approbation	Règlements généraux 2023-2024 des services de garde – Points particuliers du SDG Le Bois Enchanté	

Dates (mois - année)	Actions réalisées (ex. : adopte, approuve, consulte, informe, conclut, etc.)	Sujets traités	Commentaires (précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
<b>Pouvoirs liés aux services éducatifs</b>			
Octobre 2022	Adoption	Sorties scolaires 2022-2023	
Novembre 2022	Question	Période de questions de l'assistance	Utilisation des fonds pour la réfection de la cour d'école.
Novembre 2022	Adoption	Sorties scolaires 2022-2023 et trajet des marches du préscolaire	
Décembre 2022	Approbation	Contenus en orientation scolaire et professionnelle	
Décembre 2022	Approbation	Planification des contenus obligatoires en sexualité	
Avril 2023	Approbation	Offre des services complémentaires 2023-2024	
Avril 2023	Approbation	Grille-matière 2023-2024	
Avril 2023	Approbation	Normes et modalités d'évaluations 2023-2024	
Avril 2023	Consultation	Règles de classement 2023-2024	
Avril 2023	Approbation	Activités et sorties / sortie des groupes de 1 <sup>ère</sup> année à Québec	
Avril 2023	Approbation	Principes d'encadrement des frais chargés aux parents	

Dates (mois - année)	Actions réalisées (ex. : adopte, approuve, consulte, informe, conclu, etc.)	Sujets traités	Commentaires (précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
<b>Pouvoirs liés aux services éducatifs</b>			
Mai 2023	Approbation	Sortie « Course du Bois-Joli »	
Mai 2023	Consultation	Suivi du projet éducatif	
Mai 2023	Approbation	Fournitures scolaires 2023-2024	
Mai 2023	Consultation	Rentrée progressive de la maternelle 2023-2024	
Mai 2023	Approbation	Activités et sorties – Balade en vélo (groupes de 2 <sup>e</sup> année)	
Dates (mois - année)	Actions réalisées (ex. : adopte, approuve, consulte, informe, conclu, etc.)	Sujets traités	Commentaires (précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
<b>Pouvoirs liés aux services extrascolaires</b>			
Octobre 2022	Adoption	Sorties du service de garde	
Décembre 2022	Approbation	Sortie du SDG du 2023-01-27 au coût de 40\$ au « Carrie Factory »	

Dates (mois - année)	Actions réalisées <small>(ex. : adopte, approuve, consulte, informe, conclut, etc.)</small>	Sujets traités	Commentaires (précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
<b>Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles</b>			
Octobre 2022	Adoption	Budget de fonctionnement du conseil d'établissement 2022-2023	
Novembre 2022	Consultation	Campagne de financement	Recettes en pot pour Voyage au Camp Minogami Voyage à Ottawa
Novembre 2022	Information	Résultats financiers 2021-2022	
Décembre 2022	Suivi	Utilisation des montants reçus pour la réfection de la cour d'école	
Décembre 2022	Information	Révision budgétaire 2022-2023	
Avril 2023	Information	Politique relative à la gratuité scolaire et contributions financières pouvant être exigées des parents et élèves.	
Avril 2023	Consultation	Budget fonds 8	
Mai 2023	Consultation	Suivi budgétaire 2022-2023	
Mai 2023	Consultation	Budget initial 2023-2024	
Mai 2023	Adoption	Budget du conseil d'établissement 2023-2024	

## 2.3 - Projet éducatif - Résultats obtenus

RÉUSSITE SCOLAIRE Choix prioritaire 1 : Amélioration continue de nos élèves en français							
Objec tif	Situation de départ	Résultat visé en 2022	Indicateur	Reddition de comptes de l'an 1 – Juin 2020	Reddition de comptes de l'an 2 – Juin 2021	Reddition de comptes de l'an 3 – Juin 2022	Reddition de comptes de l'an 4 – Juin 2023
Améliorer les résultats de nos élèves en lecture et en écriture	14% des élèves sont en fragilité (69% et moins)	10% d'élèves ayant 69% ou moins	Pourcentage d'élèves ayant 69% ou moins au bilan de juin	ND	ND	13% des élèves ont obtenu 69% et moins	12,89% des élèves ont obtenu 69% et moins

## FAITS SAILLANTS DU PLAN D'ACTION

- Organisation des services en orthopédagogie
- Participation au Défi de fluidité en lecture pour les élèves de 4<sup>e</sup> année

**CLIMAT SCOLAIRE**  
**Choix prioritaire 2 :**  
**Les relations**  
**interpersonnelles à l'école**

Objectif	Situation de départ	Résultat visé en 2022	Indicateur	Reddition de comptes de l'an 1 – Juin 2020	Reddition de comptes de l'an 2 – Juin 2021	Reddition de comptes de l'an 3 – Juin 2022	Reddition de comptes de l'an 4 – Juin 2023
Améliorer et entretenir des relations interpersonnelles saines et harmonieuses	Nous remarquons un manque de respect entre les élèves lors des transitions et lorsqu'il y a proximité	Augmentation du taux de satisfaction du respect entre les élèves lors des transitions et lorsqu'il y a proximité	Taux de satisfaction des élèves et du personnel dans les rangs et au vestiaire	Considérant la fermeture des établissements solaires entre mars et mai 2020, l'accès aux données 2019-2020 sont non-disponibles	Résultats visés en 2022 en voie d'être atteints	Résultats visés en 2022 en voie d'être atteints  La perception des élèves a été prise à travers différents contextes sociaux.	Objectif à poursuivre  La perception des élèves a été prise à travers différents contextes sociaux.

## FAITS SAILLANTS DU PLAN D'ACTION

- Ateliers sur les habiletés sociales
- Application plus rigoureuse du code de vie
- Rencontre avec un policier concernant la cyberintimidation
- Ruée vers l'or (Système de renforcement positif)

**CLIMAT SCOLAIRE**  
**Choix prioritaire 3 :**  
**Les activités physiques,**  
**sportives et culturelles**

Objectif	Situation de départ	Résultat visé en 2022	Indicateur	Reddition de comptes de l'an 1 – Juin 2020	Reddition de comptes de l'an 2 – Juin 2021	Reddition de comptes de l'an 3 – Juin 2022	Reddition de comptes de l'an 4 – Juin 2023
Offrir et promouvoir un choix d'activités physiques, sportives et culturelles pour tous	Nous remarquons que nous devrions développer le créneau culturel (18%) et favoriser davantage les activités sportives pour les filles. (1 activité en 2017-2018)	Augmentation des inscriptions dans les activités culturelles et dans les activités sportives offertes aux filles	Le nombre d'inscriptions / participation aux activités culturelles. Le nombre d'inscriptions / participation des filles lors des activités physiques et sportives	Considérant la fermeture des établissements scolaires entre mars et mai 2020, l'accès aux données 2019-2020 sont non-disponibles	Écart important avec les résultats visés  Considérant l'obligation du respect de la bulle-classe, les activités interscolaires et parascolaires ont été des plus limitées pendant l'année scolaire 2020-2021	Plusieurs activités ont eu lieu incluant des activités culturelles.	Objectif atteint : offre variée d'activités culturelles et sportives au maximum des ressources et locaux disponibles

## FAITS SAILLANTS DU PLAN D'ACTION

- Carnaval
- Course du Bois-Joli
- Offre de service en parascolaire
- Présentation virtuelle d'un spectacle de talents et d'une pièce de théâtre
- Fit-Filles
- Récré- active
- Activités choco-brico classe 4/5e années
- Ateliers de jeux d'échec

# REDDITION DE COMPTE

## DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Adopté par le C.E. le 21 novembre 2022 et transmis aux parents en décembre

<b>Nos résultats Juin 2023</b>	19 comptes-rendus violence/intimidation complétés
<b>Constats sur ces résultats</b>	Plusieurs élèves présentent des lacunes au niveau des habiletés sociales. Certaines sont assurément reliées à la pandémie et le manque de socialisation des dernières années, mais d'autres sont aussi reliées au fait que nos élèves sont impliqués/encadrés depuis leur jeune âge. Ils sont impliqués dans les sports et des activités de toutes sortes, mais certains n'ont pas appris à s'occuper dans leur temps libre. Dès qu'ils sont moins structurés et/ou encadrés, ils se désorganisent et s'influencent les uns les autres négativement.
<b>Principaux moyens mis en place pour prévenir l'intimidation et la violence</b>	À venir pour 2023-2024 : <ul style="list-style-type: none"><li>• Ateliers de prévention :<ul style="list-style-type: none"><li>- Intimidation</li><li>- Hors-Piste</li><li>- Cyber intimidation</li><li>- Dangers sur le Net (offert aux parents)</li><li>- Gestion des émotions (offert aux parents)</li></ul></li><li>• Affichage dans l'école</li><li>• Informations transmises aux parents</li><li>• Ateliers en sous-groupe</li><li>• Formation du personnel (SDG)<ul style="list-style-type: none"><li>- Interventions universelles</li><li>- Gestion du comportement</li></ul></li><li>• Activités du midi dirigées</li><li>• Animation de jeux sur la cour d'école (récréations)</li><li>• Présence de la TES terrain sur la cour d'école (récréations)</li><li>• Animations SASEC</li></ul>

<p><b>Actions mises en place lorsque l'école constate un acte de violence ou d'intimidation</b></p>	<p><b>Nom de l'intervenant pivot :</b> Nancy Wo / Psychoéducatrice</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Retrait de l'élève qui pose le geste de violence et/ou d'intimidation</li> <li>2. S'assurer de la sécurité de la victime</li> <li>3. Enquête auprès des élèves témoins</li> <li>4. Suspensions internes/externes si besoin</li> <li>5. Travail de réflexion avec l'intimidateur dépendamment des raisons qui l'ont poussé à agir ainsi (prise de conscience)</li> <li>6. Travail avec la victime pour éviter que la situation se reproduise à nouveau (enseigner des moyens)</li> <li>7. Communication avec les parents</li> <li>8. Rencontre entre les parties</li> <li>9. Consignation de la situation</li> <li>10. Compléter le compte-rendu violence/intimidation du CSS</li> </ol>
<p><b>Formation offerte sur les violences à caractère sexuel (à compter de l'année 2023-2024)</b></p>	<p>N/A</p>
<p><b>Mesures de sécurité prises pour prévenir les violences à caractère sexuel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animations sur le respect de son corps (préscolaire)</li> <li>• Prévention dans les classes sous forme d'ateliers, de discussions ou d'animation</li> <li>• Enseignement de la sexualité par les enseignants titulaires</li> <li>• Animations SASEC</li> </ul>

# Annexe

## Pouvoirs généraux

- Adoption du projet éducatif ou son actualisation
- Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence ou son actualisation
- Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)
- Approbation des contributions financières exigées
- Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe
- Approbation de la liste du matériel d'usage personnel
- Adoption des règles de fonctionnement des services de garde
- Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire
- Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)
- Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement
- Consultation sur les critères de sélection de la direction
- Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité
- Transmission de documents à l'intention des parents

## Pouvoirs liés aux services éducatifs

- Approbation des modalités d'application du régime pédagogique
- Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant
- Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et des contenus des programmes d'études
- Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité)
- Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles- matières)
- Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors horaire ou hors école)
- Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)
- Consultation des parents
- Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves

## Pouvoirs liés aux services extrascolaires

- Organisation de services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)
- Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme

## Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles

- Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement
- Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)
- Adoption du budget annuel de l'établissement

# SORTIES ÉDUCATIVES 2023-2024

En date du

## Activités du préscolaire

Endroit	Activité	Activités		Date	Coût	Coût	Coût
		Parent	École		Activité	Transport	Total
À l'école (tous les groupes)	Apprendre la méditation (SASEC)	x		2023-10-06	0,00 \$	0,00 \$	<b>0,00 \$</b>
Sciences en Folie (tous les groupes)	Initiation à la démarche scientifique par la prédiction		x	2023-10-31	8,25 \$	0,00 \$	<b>8,25 \$</b>
Bibliothèque Municipale (2 groupes) 002-004	Animation et visite		x	2024-01-11	0,00 \$	5,75 \$	<b>5,75 \$</b>
Bibliothèque Municipale (2 groupes) 001-003	Animation et visite		x	2024-01-12	0,00 \$	5,75 \$	
Bibliothèque Municipale (maternelles 4 ans) ( <b>Mesure 11022</b> )	Animation et visite			2024-01-19	0,00 \$	11,50 \$	<b>11,50 \$</b>
Val Mauricie (Shawinigan)	Glissades	x		2024-02-22	13,00 \$	12,00 \$	<b>25,00 \$</b>
À l'école – Les Petits Débrouillards (tous les groupes)	Initiation aux sciences par le biais d'expériences enrichissantes		x	2024-04-12	602,50 \$		<b>8,25 \$</b>
Espace Pauline-Julien "Les P'tites Vues" (3 groupes)	Découvrir le cinéma le court-métrage		x	2024-04-18	5,00 \$	5,00 \$	<b>10,00 \$</b>
Espace Pauline-Julien "Les P'tites Vues" (2 groupes)	Découvrir le cinéma le court-métrage		x	2024-04-24	5,00 \$	5,00 \$	
À l'école (tous les groupes)	Gestion de conflits ou amitié (SASEC)	x		2024-05-30	0,00 \$	0,00 \$	<b>0,00 \$</b>
Camp Scout (St-Louis-de-France/tous les groupes)	Journée plein-air / Classe verte	X		2024-06-12	24,00 \$	5,00 \$	<b>29,00 \$</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>54,00 \$</b>	<b>15,75 \$</b> <b>16,50 \$</b> <b>11,50 \$</b>				

Les activités surlignées en bleu sont celles dans la M15186 (Sorties Scolaires en milieu culturel)

Les activités surlignées en vert sont celles dans la M15230 (Activités École Inspirante)

Le transport pour cette sortie est payé par la mesure M11022 (Maternelle 4 ans Volet parents)

# SORTIES ÉDUCATIVES 2023-2024

En date du

Activités de la 1 <sup>ère</sup> année							
Endroit	Activité	Activités		Date	Coût	Coût	Coût
		Parent	École		Activité	Transport	Total
Bibliothèque Gaiien Lapointe (2 groupes) 111-114/124	Sorcière Cornebidouille		X	2023-10-24	0,00 \$	4,00 \$	4,00 \$
Bibliothèque Gaiien Lapointe (2 groupes) 112-113	Sorcière Cornebidouille		X	2023-10-25	0,00 \$	4,00 \$	
École Chavigny (tous les groupes)	Spectacle de Noël	X		2023-12-15	3,00 \$	4,00 \$	8,00 \$
Val Mauricie (Shawinigan)	Glissades	X		2024-02-22	13,00 \$	12,00 \$	25,00 \$
Bibliothèque Aline Piché (2 groupes) 111-112	Créer le goût de la lecture		X	2024-04-18	0,00 \$	4,00 \$	4,00 \$
Bibliothèque Aline Piché (2 groupes) 113-114/124	Créer le goût de la lecture		X	2024-04-26	0,00 \$	4,00 \$	
Galeries de la Capitale et Aquarium du Québec (Québec) (groupes 111-112-113-114)	Imax et Aquarium		X	2024-05-03	26,00 \$	20,00 \$	46,00 \$
Parc de la Rivière-Batiscan "Festin de Bestioles" (St-Narcisse)	En apprendre plus sur les animaux du parc avec un guide naturaliste.	X		2024-06-14	11,50 \$	13,50 \$	25,00 \$
<b>TOTAUX</b>		<b>58,00 \$</b>	<b>54,00 \$</b> <b>0,00 \$</b>				

Les activités surlignées en bleu sont celles dans la M15186 (Sorties Scolaires en milieu culturel)

Les activités surlignées en vert sont celles dans la M15230 (Activités École Inspirante)

# SORTIES ÉDUCATIVES 2023-2024

En date du

Activités de la 2 <sup>e</sup> année							
Endroit	Activité	Activités		Date	Coût	Coût	Coût
		Parent	École		Activité	Transport	Total
Bibliothèque Gatien Lapointe (2 groupes)	Promouvoir la lecture		X	2023-11-28	0,00 \$	2,50 \$	<b>2,50 \$</b>
Bibliothèque Gatien Lapointe (1 groupe)	Promouvoir la lecture		X	2023-11-29	0,00 \$	2,50 \$	
Musée Pop (tous les groupes)	Visite Culturel		X	2023-12-12	23,00 \$	5,00 \$	<b>28,00 \$</b>
Bibliothèque Aline Piché (1 groupe)	Promouvoir la lecture		X	2024-02-26	0,00 \$	2,50 \$	<b>2,50 \$</b>
Bibliothèque Aline Piché (2 groupe)	Promouvoir la lecture		X	2024-02-27	0,00 \$	2,50 \$	
Centre de la Biodiversité (Bécancour) (groupes 121 et 122,123)	Explorer la diversité des écosystèmes et des espèces du Québec.	X		2024-06-18	11,50 \$	8,50 \$	<b>20,00 \$</b>
Vélo Parc Lambert	Découvrir le plaisir de voyager en bicyclette et son environnement	X		2024-06-20	0,00 \$	0,00 \$	<b>0,00 \$</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>20,00 \$</b>	<b>33,00 \$</b>				

Les activités surlignées en bleu sont celles dans la M15186 (Sorties Scolaires en milieu culturel)

Les activités surlignées en vert sont celles dans la M15230 (Activités École Inspirante)

# SORTIES ÉDUCATIVES 2023-2024

En date du

Activités de la 3 <sup>e</sup> année							
Endroit	Activité	Activités		Date	Coût	Coût	Coût
		Parent	École		Activité	Transport	Total
École Chavigny	Spectacle de Noël	X		2023-12-12	3,00 \$	5,00 \$	<b>8,00 \$</b>
À l'école (groupes 231-232-233-244)	Zoom Nature / Atelier sur la classification des vertébrés		X	2024-02-15	6,25 \$	0,00 \$	<b>6,25 \$</b>
Musée POP (Trois-Rivières) (groupe 231-232-233/244)	Culture populaire du Québec		X	2024-03-13	14,00 \$	4,75 \$	<b>18,75 \$</b>
H2O (Trois-Rivières) (231-232-233-244)	Glissades	X		2024-06-18	23,00 \$	5,00 \$	<b>28,00 \$</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>36,00 \$</b>	<b>18,75 \$</b> <b>6,25 \$</b>				

Les activités surlignées en bleu sont celles dans la M15186 (Sorties Scolaires en milieu culturel)

Les activités surlignées en vert sont celles dans la M15230 (Activités École Inspirante)

# SORTIES ÉDUCATIVES 2023-2024

En date du

## Activités de la 4<sup>e</sup> année

Endroit	Activité	Activités		Date	Coût	Coût	Coût
		Parent	École		Activité	Transport	Total
Bibliothèque Aline Piché (groupe 241)	Visite		X	2024-03-18	0,00 \$	4,75 \$	4,75 \$
Bibliothèque Aline Piché (groupe 242-243)	Visite		X	2024-03-19	0,00 \$	4,75 \$	
Musée POP (Trois-Rivières) 241-242-243	Activités culturelles		X	2024-04-18	22,25 \$	4,50 \$	26,75 \$
Arbre en Arbre + embarcation nautique	Coopération et dépassement de soi	X		2024-06-18	22,00 \$	10,00 \$	32,00 \$
<b>TOTAUX</b>		<b>32,00 \$</b>	<b>31,50 \$</b>				

\*\*\* Les réservations n'ont pas encore été faites et les prix sont à venir.

Les activités surlignées en bleu sont celles dans la M15186 (Sorties Scolaires en milieu culturel)

Les activités surlignées en vert sont celles dans la M15230 (Activités École Inspirante)

# SORTIES ÉDUCATIVES 2023-2024

En date du

Activités de la 5 <sup>e</sup> année							
Endroit	Activité	Activités		Date	Coût	Coût	Coût
		Parent	École		Activité	Transport	Total
Bibliothèque Aline Piché	Animation "Littérature et Lecture (La sorcellerie)		x	2023-11-09	0,00 \$	0,00 \$	<b>0,00 \$</b>
À l'école (Choco-Brico) (groupe 353)	Bricolage de Noël (peinture sur céramique)	x		2023-12-18	23,00 \$		<b>23,00 \$</b>
À l'école (Choco-Brico) (groupe 351-352)	Bricolage de Noël (peinture sur céramique)	x		2023-12-21	23,00 \$		
Camp Minogami (St-Gérard-des Laurentides)	Classe neige/Initiation à plusieurs sports d'hiver	x		29 février et 1er mars 2024	130,50 \$	24,50 \$	<b>155,00 \$</b>
Bibliothèque Aline Piché	Animation "Littérature et Lecture (Les BD)		x	2024-05-16	0,00 \$	0,00 \$	<b>0,00 \$</b>
Salon du livre				Confirmation à venir			
La Singerie Proactif + Laser	Activité de fin d'année	x		2024-06-17	36,75 \$	4,25 \$	<b>41,00 \$</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>219,00 \$</b>					

Les activités surlignées en bleu sont celles dans la M15186 (Sorties Scolaires en milieu culturel)

Les activités surlignées en vert sont celles dans la M15230 (Activités École Inspirante)

L'activité surlignée en orangé sera payée en partie par les montants amassés lors de la campagne de financement de novembre (si le parent a choisi d'y participer).

# SORTIES ÉDUCATIVES 2023-2024

En date du

Activités de la 6 <sup>e</sup> année							
Endroit	Activité	Activités		Date	Coût	Coût	Coût
		Parent	École		Activité	Transport	Total
Musée Pop. <b>Groupes 361 et 363</b>	Culture générale		X	2023-12-15	14,00 \$	4,50 \$	<b>18,50 \$</b>
Musée des Beaux-Arts de Québec et École de Cirque de Québec. <b>Groupe 362</b>	Visite du musée + expérimentation des arts du cirque		X	2023-12-13	16,00 \$	25,50 \$	<b>41,50 \$</b>
Plaines d'Abraham (Ville de Québec). <b>Groupes 361 et 363</b>	Histoire reliée aux batailles des Plaines d'Abraham <b>en anglais</b> . Réalité des gens de cette époque, immersion dans le temps.		X	2024-01-12	24,25 \$	21,25 \$	<b>45,50 \$</b>
Musée Pop. <b>Groupes 362</b>	Culture générale		X	2024-04-05	14,00 \$	4,50 \$	<b>18,50 \$</b>
Musée des Beaux-Arts de Québec et École de Cirque de Québec. <b>Groupes académiques 361 363</b>	Visite du musée + expérimentation des arts du cirque		X	2024-05-14	16,00 \$	25,50 \$	<b>41,50 \$</b>
Plaines d'Abraham (Ville de Québec). <b>Groupes 362</b>	Histoire reliée aux batailles des Plaines d'Abraham <b>en anglais</b> . Réalité des gens de cette époque, immersion dans le temps.		X	À venir	24,25 \$	21,25 \$	<b>45,50 \$</b>
Dîner à l'école d'hôtellerie de Trois-Rivières.	Une expérience culinaire dans un restaurant en anglais	X		2024-05-23	28,00 \$	3,00 \$	<b>31,00 \$</b>
Voyage à Ottawa (tous les groupes)	Voyage d'immersion en anglais.	X		18 et 19 juin 2024	365,00 \$		<b>365,00 \$</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>396,00 \$</b>	<b>105,50 \$</b>				

Les activités surlignées en bleu sont celles dans la M15186 (Sorties Scolaires en milieu culturel)

Les activités surlignées en vert sont celles dans la M15230 (Activités École Inspirante)

L'activité surlignée en orangé sera payée en partie par les montants amassés lors de la campagne de financement de novembre (si le parent a choisi d'y participer).

Trois-Rivières, le 18 novembre 2023

## Paniers de Noël

Comme projet de sensibilisation à la pauvreté, d'ouverture et de solidarité avec les gens en situation de pauvreté, nous proposons à nouveau de jumeler chacune des classes de l'école avec une famille dans le besoin de notre région. L'an dernier nous avons pu ainsi venir apporter du réconfort à plus de 240 familles !!

Il s'agit de bien garnir un panier de Noël pour chacune de ces familles (denrées, jouets, produits d'hygiène, gâteries...) qui leur sera remis directement, quelques jours avant Noël, par l'entremise de COMSEP.